



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 040-214001554-20240405-240405H1514H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 05 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : samedi 23 mars 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS

Absents :

Marie DURAN

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Mme GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Mme ROBERT; Marc VERNIER a donné pouvoir à M. GALLEA

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 10

Pouvoirs 3

Votants 14

N° DEL20240405-009

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2023 COMMUNE DE LINXE

Vu la présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Vu le Compte de Gestion dressé par le Receveur et l'état des restes à payer,
Considérant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal peut observer les résultats du Compte de Gestion de la Commune de Linxe pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide :



ARTICLE 1 -

La conformité du Compte de Gestion 2023 de la Commune de Linxe dressé par le Receveur Municipal.

ARTICLE 2 -

La confirmation que le Compte de Gestion 2023 de la Commune de Linxe n'appelle ni observation ni réserve

Vote : Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention .

le 8 avril 2024
la secrétaire de séance
Mme Chantal GARROUSSIA

Signé le , 8 avril 2024

Le Maire
Thierry GALLEA



Thierry GALLEA

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.